

Diocèse de Rimouski

NOTRE CHANTIER DIOCÉSAIN

2001-2002

Carrefour du 2 novembre 2002

RÉSULTAT DES VOTES

1 Recommandations des trois thèmes

1.1 La transmission de notre héritage de foi

1.1.1 Responsabilité des communautés locales

NOUS RECOMMANDONS :	A-1
<ul style="list-style-type: none">• que dans chaque communauté locale il y ait une personne désignée et reconnue comme responsable du ministère de la transmission de l'héritage de foi;• que les communautés locales collaborent ensemble pour que, dans chaque secteur ou regroupement de paroisses, une équipe de catéchètes, appuyée par une animation pastorale appropriée, soit mise sur pied pour accompagner les parents dans l'initiation chrétienne de leur enfant.	
VOTE :	pour [196] contre [0] abstention [3]

NOUS RECOMMANDONS :	A-2
<ul style="list-style-type: none">• que celles et ceux (prêtres, diacres, agentes et agents de pastorale et autres personnes bénévoles) qui seront appelés à être catéchètes et à assurer l'animation pastorale auprès des jeunes et de leurs parents, des adolescents et des adultes, reçoivent une formation liée au programme diocésain des parcours de foi et bénéficient d'un accompagnement permanent dans l'exercice de leurs tâches.	
VOTE :	pour [201] contre [0] abstention [3]

1.1.2 Démarche baptismale

NOUS RECOMMANDONS :	A-3
<ul style="list-style-type: none">• qu'une démarche progressive et adaptée soit proposée dans chacune des paroisses ou secteurs du diocèse aux parents qui désirent inscrire leur enfant à la réception du baptême.	
VOTE :	pour [202] contre [0] abstention [2]

1.1.3 Démarche sacramentelle

NOUS RECOMMANDONS :	A-4
<ul style="list-style-type: none">que les parents et leur enfant fassent un cheminement catéchétique approprié et significatif avant que l'enfant puisse recevoir un sacrement (pardon, eucharistie, confirmation).	
VOTE :	pour [192] contre [0] abstention [12]

NOUS RECOMMANDONS :	A-5
<ul style="list-style-type: none">que soit proposée aux parents et aux enfants, suite à la réception d'un sacrement, une animation pastorale appropriée et intégrée dans la communauté chrétienne.	
VOTE :	pour [199] contre [2] abstention [3]

1.1.4 L'éducation chrétienne, un ministère diocésain

NOUS RECOMMANDONS :	A-6
<ul style="list-style-type: none">qu'une personne relevant directement de l'évêque soit nommée comme responsable diocésaine du ministère de la transmission de l'héritage de foi;qu'un Service diocésain de la transmission de l'héritage de foi soit créé pour instaurer une démarche catéchétique dans un contexte d'éducation chrétienne permanente;que ce Service, composé d'au moins trois personnes compétentes, soit sous la direction de la personne responsable du ministère diocésain de la transmission de l'héritage de foi;qu'un Conseil de 6 à 8 membres représentatifs des régions du diocèse soit formé pour aviser et appuyer l'équipe responsable du Service diocésain.	
VOTE :	pour [188] contre [2] abstention [14]

NOUS RECOMMANDONS :	A-7
<ul style="list-style-type: none">que le Service diocésain de la transmission de l'héritage de foi propose une vision et un programme catéchétique qui intègrent l'ensemble des activités de notre Église diocésaine dans l'optique d'une éducation chrétienne continue et multiforme;que le Service diocésain, en collaboration avec l'École de formation et de perfectionnement en pastorale, s'assure qu'une formation soit donnée aux catéchètes et aux personnes chargées d'activités pastorales liées à l'éducation continue et permanente de la foi.	
VOTE :	pour [188] contre [3] abstention [13]

1.2 La vitalité de nos communautés chrétiennes

1.2.1 La communauté locale

1.2.1.1 La paroisse

NOUS RECOMMANDONS :

B-1

- que chaque communauté locale identifie trois personnes responsables chacune d'un axe de la vie chrétienne représenté par les thèmes du Chantier : la transmission de notre héritage de foi, la vie des communautés chrétiennes et la présence de l'Église dans notre milieu;
- que les membres de cette équipe soient reconnus pour assurer le leadership communautaire, l'une des personnes ayant la responsabilité de coordonner l'équipe en collaboration avec le pasteur de la paroisse ou l'équipe pastorale de secteur.

VOTE : pour [**186**] contre [**3**] abstention [**15**]

1.2.1.2 Cellules de vie chrétienne

NOUS RECOMMANDONS :

B-2

- que les paroisses favorisent la création de communautés de base et de cellules de vie chrétienne afin de solidifier le tissu chrétien et communautaire et de vivre la solidarité;
- qu'une personne du Service diocésain de la vie des communautés chrétiennes soit affectée à la fonction d'aider les communautés locales à la création de ces petites communautés et à leur soutien.

VOTE : pour [**193**] contre [**1**] abstention [**10**]

1.2.2 Le secteur pastoral

En bleu : modification de l'ordre des mots proposée par l'assemblée

NOUS RECOMMANDONS :

B-3

- que toutes les communautés locales envisagent un regroupement éventuel afin de réunir et de partager les ressources humaines, matérielles et financières pour se donner les moyens de réaliser la mission ecclésiale selon ses trois axes;
- que les communautés locales concernées soient **impliquées, consultées et informées** dans tout le processus conduisant à des regroupements.

VOTE : pour [**178**] contre [**6**] abstention [**20**]

NOUS RECOMMANDONS :

B-4

- qu'une équipe pastorale de trois personnes soit mandatée par l'évêque pour assurer l'animation des communautés chrétiennes regroupées; qu'une de ces personnes en assume la coordination.

VOTE : pour [**167**] contre [**13**] abstention [**24**]

NOUS RECOMMANDONS :**B-5**

- que le diocèse soit subdivisé en six régions pastorales pour permettre aux paroisses regroupées d'agir en concertation, de se donner un soutien mutuel et de bénéficier d'une animation.

VOTE: pour [**187**] contre [**3**] abstention [**14**]**NOUS RECOMMANDONS :****B-6**

- qu'une personne du Service diocésain de la vie des communautés chrétiennes soit affectée à l'animation des regroupements pastoraux et des régions pastorales.

VOTE: pour [**185**] contre [**5**] [**14**]

1.2.3 L'organisation pastorale du diocèse

NOUS RECOMMANDONS :**B-7**

- qu'une personne relevant directement de l'évêque soit nommée comme responsable diocésaine du ministère de la vie des communautés chrétiennes;
- qu'un Service diocésain de la vie des communautés chrétiennes soit créé pour voir à l'organisation pastorale du diocèse;
- que ce Service, composé de 4 ou 5 personnes compétentes, soit sous la direction de la personne responsable du ministère diocésain de la vie des communautés chrétiennes;
- qu'un Conseil de 6 à 8 membres représentatifs des régions du diocèse soit formé pour aviser et appuyer l'équipe responsable du Service diocésain.

VOTE: pour [**198**] contre [**2**] [**7**]

1.2.4 La place des femmes et des hommes dans l'Église

NOUS RECOMMANDONS :**B-8**

- que l'évêque du diocèse fasse connaître à l'Assemblée des évêques du Québec, à la Conférence catholique des évêques du Canada et aux autorités romaines, la position et les revendications des fidèles du diocèse de Rimouski concernant la pleine accessibilité des femmes à l'ordination au diaconat et au presbytérat, eu égard à l'égalité fondamentale des hommes et des femmes dans le Peuple de Dieu;
- qu'en attendant une modification de la législation ecclésiale, l'évêque utilise tous les pouvoirs qui sont les siens pour élargir progressivement l'autorisation à des personnes mariées, femmes ou hommes, d'assurer des ministères jusqu'ici réservés à des prêtres;
- que l'évêque autorise, dans des cas particuliers, des expériences ministérielles nouvelles sans discrimination de sexe, qui serviront au renouvellement des ministères ordonnés.

VOTE: pour [**170**] contre [**7**] abstention [**30**]

1.2.5 Liturgie

NOUS RECOMMANDONS :

B-9

- qu'une personne du Service diocésain de la vie des communautés chrétiennes soit affectée à la vie liturgique du diocèse;
- qu'elle voit à faire progresser la sensibilisation au fait que la liturgie est la célébration de notre foi et de son vécu;
- qu'elle assure que soient formés des responsables capables de susciter la créativité dans les communautés paroissiales pour redonner à l'assemblée un rôle plus actif;
- qu'elle voit à soutenir et à stimuler les communautés paroissiales afin de donner plus de place aux jeunes dans la célébration liturgique.

VOTE : pour [**208**] contre [**0**] abstention [**2**]

1.2.6 Le personnel affecté aux tâches pastorales

NOUS RECOMMANDONS :

B-10

- que soient clairement établis les mandats pastoraux pour les divers membres des équipes pastorales;
- que soient précisés le statut, le rôle, la fonction et la tâche des personnes affectées à une équipe pastorale mandatée;
- que soit clarifié le ministère des prêtres dans les nouveaux aménagements pastoraux;
- que soient précisées la signification théologique ecclésiale des ministères ordonnés et des ministères reconnus et l'importance de chacun de ces ministères dans la mission confiée par Jésus à l'Église.

VOTE : pour [**210**] contre [**0**] abstention [**1**]

NOUS RECOMMANDONS :

B-11

- que le Service diocésain de la vie des communautés chrétiennes, en collaboration avec l'École de formation et de perfectionnement en pastorale, s'assure que des programmes et des parcours de formation soient offerts aux personnes affectées à des fonctions pastorales et ministérielles (gestion pastorale, théologie, liturgie, animation, leadership, etc.).

VOTE : pour [**208**] contre [**0**] abstention [**3**]

En bleu : ajout demandé par l'assemblée

NOUS RECOMMANDONS :

B-12

- que le Service diocésain de la vie des communautés chrétiennes voit à habiliter des laïcs (hommes et femmes) pour exercer les fonctions pastorales, voire ministérielles, qui leur seront confiées;
- que les communautés paroissiales soient sensibilisées à la responsabilité d'appeler les ministres (prêtres, **diacres** et laïcs) dont elles ont besoin pour remplir leur mission.

VOTE : pour [**205**] contre [**2**] abstention [**4**]

NOUS RECOMMANDONS :**B-13**

- qu'une personne du Service diocésain de la vie des communautés chrétiennes soit spécifiquement affectée à l'étude des nouveaux ministères pour les adapter aux aménagements pastoraux acceptés à l'Assemblée du Carrefour 2002.

VOTE : pour [**203**] contre [**1**] abstention [**7**]

1.2.7 La question financière

En bleu : ajout suggéré par l'assemblée**NOUS RECOMMANDONS :****B-14**

- que les instances diocésaines fassent une étude exhaustive sur la situation financière et sur les sources actuelles de financement de toutes les paroisses du diocèse;
- qu'un service-conseil soit créé pour aider les paroisses à répartir équitablement leur budget afin d'offrir les services pastoraux et administratifs dans leur communauté;
- que le diocèse entreprenne des démarches avec les autorités gouvernementales ou municipales afin d'envisager toutes les possibilités de collaboration concernant le maintien et l'entretien des édifices religieux **et des cimetières** de chaque communauté paroissiale.

VOTE : pour [**200**] contre [**6**] abstention [**5**]

1.2.8 Les membres de l'Assemblée de fabrique

NOUS RECOMMANDONS :**B-15**

- qu'une formation soit donnée régulièrement sur les droits et devoirs des différents membres des assemblées de fabrique : président(e), vice-président(e), secrétaire, marguillières et marguilliers et prêtre;
- que les membres des assemblées de fabrique soient sensibilisés à la gestion dans le cadre de la mission ecclésiale.

VOTE : pour [**208**] contre [**0**] abstention [**3**]

1.3 Présence de l'Église dans notre milieu

1.3.1 Pastorale sociale et mission ecclésiale

NOUS RECOMMANDONS :**C-1**

- que l'engagement social, sous ses multiples facettes, soit considéré comme le canal privilégié de l'incarnation des valeurs évangéliques d'amour, de justice, de partage et de paix dans la vie de tous les jours et dans la construction d'un monde meilleur;
- que l'Église diocésaine collabore avec les services sociaux et communautaires pour améliorer la vie collective, en mettant l'accent sur l'option préférentielle envers les personnes en situation de fragilité, sans oublier les autres facettes de l'engagement social.

VOTE : pour [**209**] contre [**0**] abstention [**2**]

1.3.2 Le personnel affecté à ce ministère

Il est proposé que le texte *en italique* soit remplacé par le texte en bleu

NOUS RECOMMANDONS :

C-2

- que dans chaque communauté locale une personne soit affectée spécifiquement à ce ministère pastoral;
- que dans chaque regroupement de paroisses *une agente ou un agent de pastorale* (**un membre de l'équipe pastorale**) soit préposé à ce ministère;
- que le Service diocésain de la présence de l'Église dans son milieu, en collaboration avec l'École de perfectionnement en pastorale, s'assure qu'une formation soit donnée aux personnes affectées à ce ministère.

VOTE: pour [**205**] contre [**0**] abstention [**6**]

1.3.3 Le Service diocésain

NOUS RECOMMANDONS :

C-3

- qu'une personne relevant directement de l'évêque soit nommée comme responsable diocésaine du ministère de la présence de l'Église dans son milieu;
- qu'un Service diocésain de la présence de l'Église dans son milieu soit créé pour animer la mission sociale, caritative et culturelle des communautés chrétiennes;
- que ce Service, composé d'au moins trois personnes compétentes, soit sous la direction de la personne responsable du ministère de la présence de l'Église dans son milieu;
- qu'un Conseil de 6 à 8 membres représentatifs des régions du diocèse soit formé pour aviser et appuyer l'équipe responsable de ce Service diocésain.

VOTE: pour [**206**] contre [**2**] abstention [**3**]

1.3.4 Isolement et marginalisation

NOUS RECOMMANDONS :

C-4

- que notre Église diocésaine soit attentive à ce que toute personne, sans discrimination, reçoive les services spirituels dont elle a besoin (Parole de Dieu, sacrements, accompagnement spirituel) et qu'elle puisse prendre part à la vie communautaire.

VOTE: pour [**209**] contre [**1**] abstention [**1**]

1.3.5 Pastorale jeunesse

NOUS RECOMMANDONS :

C-5

- que le ministère de la présence de l'Église dans son milieu devienne le lieu privilégié de l'accueil et de l'accompagnement des jeunes dans leur façon de vivre leur lien avec Dieu et la mission évangélique;
- que notre Église diocésaine redéfinisse les orientations d'une pastorale jeunesse et chemine avec les jeunes dans les lieux où déjà, à travers leur engagement communautaire et social, ils vivent les valeurs de l'Évangile;
- qu'il y ait une équipe de pastorale jeunesse dans chaque regroupement de paroisses.

VOTE: pour [**196**] contre [**0**] abstention [**4**]

1.3.6 Pastorale familiale

NOUS RECOMMANDONS :	C-6
<ul style="list-style-type: none">qu'une pastorale familiale attentive aux besoins des familles actuelles soit une priorité du ministère de la présence de l'Église dans son milieu.	
VOTE :	pour [201] contre [0] abstention [0]

NOUS RECOMMANDONS :	C-7
<ul style="list-style-type: none">que les responsables diocésains clarifient la politique de préparation au mariage, qu'ils proposent et recommandent une préparation adéquate au mariage chrétien en fonction du contexte social actuel, avec un souci particulier pour la dimension croyante et spirituelle	
VOTE :	pour [198] contre [2] abstention [1]

1.3.7 Une pastorale d'accueil

NOUS RECOMMANDONS :	C-8
<ul style="list-style-type: none">que notre Église diocésaine, au cœur d'un monde pluraliste, fasse la promotion des valeurs de vie, de liberté, d'égalité et de respect de toutes les personnes, par une pastorale d'accueil envers les croyantes et croyants qui sont dans des situations non conformes aux exigences morales et légales de l'Église;qu'en particulier, notre Église diocésaine développe une pastorale ouverte à l'intention des personnes divorcées réengagées, des personnes homosexuelles, des personnes immigrantes, etc., qui désirent participer à la vie de la communauté chrétienne, en acceptant de cheminer avec elles et de les soutenir dans leur foi.	
VOTE :	pour [196] contre [0] abstention [5]

1.3.8 Pastorale de la santé

NOUS RECOMMANDONS :	C-9
<ul style="list-style-type: none">que le Service de la présence de l'Église dans son milieu instaure une Table diocésaine de pastorale de la santé, qui réunirait les personnes consacrées à cette mission pour échanger sur le vécu et les modalités d'action dans ce ministère;que l'on maintienne un service de pastorale dans les établissements de soins de santé en collaboration avec la direction des établissements;que l'on sensibilise les établissements de santé et les centres d'hébergement aux besoins spirituels;que l'on forme des personnes pour ce ministère.	
VOTE :	pour [200] contre [0] abstention [1]

2 Suivi du Chantier diocésain

NOUS RECOMMANDONS :

- que l'évêque mette sur pied un Comité de suivi au Chantier diocésain, dès novembre 2002.

VOTE : **pour [198]** **contre [0]** **abstention [3]**